

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2025
Date d'affichage : 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué en urgence (Vu l'article L2121-11 du CGCT) par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Martine MANDÉ procuration à Thomas LASSALE, Rémi DENJEAN, Olivier MANEIRO

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 01-20022025 :

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance du 05 février 2025 rédigé par la secrétaire de séance a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal avec la convocation pour lecture avant la séance.

Aucune observation sur le contenu de celui-ci n'ayant été formulée par écrit avant la séance, Michelle SAINTOUT, Maire, demande si des observations orales sont à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 05 février 2025 est arrêté à l'unanimité des membres votants (présents et représentés).

Votants : 17 (16 + 1 procuration)	Votes exprimés : 17	
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Le Maire,
Michelle SAINTOUT**

**La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE**

